



Parc agrivoltaïque de Kevelear (Allemagne)

# Projet photovoltaïque au sol des Hauts du Serein

## Commune de Châtel-Gérard



### Bulletin d'information n°2 - Septembre 2022

ABO Wind développe actuellement un projet de parc photovoltaïque au sol au lieu-dit Ferme des Cornes, au sud de la commune de Châtel-Gérard dont le dossier de permis de construire a été déposé le **21 juillet 2022**.

Ce second bulletin d'information a pour objectif de vous informer sur l'avancement du projet, et des résultats des études connus à date. Il présente également les principales mesures qui permettront une intégration du parc sur le territoire en tenant compte des enjeux identifiés lors des études.

Nous espérons qu'il répondra à vos éventuelles interrogations. Si vous avez d'autres questions, vous pouvez contacter le responsable du projet (coordonnées au dos de ce bulletin).



[www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr) > La société > A propos d'ABO Wind > Nos projets > Bourgogne-Franche-Comté > Projet photovoltaïque au sol Hauts de Serein

## ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de 150 personnes et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 347 MW pour alimenter jusqu'à 360 000 personnes avec de l'électricité propre.

ABO Wind travaille sur un portefeuille de plus de 1,4 GW de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.



### Contacts

**Responsable du projet**  
Olivier Rousseau  
Tél. : 02 38 52 26 75  
olivier.rousseau@abo-wind.fr

**Agence d'Orléans**  
Le Millénium, 6 bis Avenue Jean Zay  
45000 Orléans

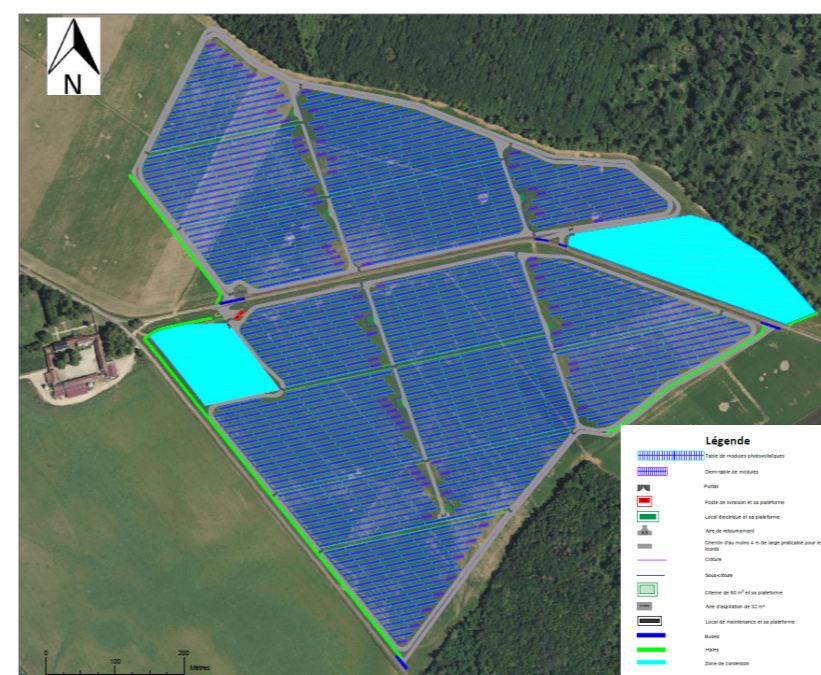
**Directrice de la communication**  
Cristina Robin  
Tél. : 05 34 31 13 43  
cristina.robin@abo-wind.fr

ABO Wind

[www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr)

### Le projet

Une zone d'étude initiale, d'environ 53 ha, a été retenue au départ pour identifier les différents enjeux environnementaux, paysagers, et agricoles du territoire. Au regard des résultats des études, plusieurs scénarii ont été successivement conçus pour prendre en compte les enjeux identifiés par les études environnementales, paysagères, et agricoles. Ainsi, le scénario d'implantation final retenu restreint la surface du parc photovoltaïque à 38 ha. Le projet couplera une production d'électricité renouvelable et une production ovine sur la surface.



### Caractéristiques principales

Surface de la zone d'étude : **Env. 53 ha**

Surface occupée par le projet : **38 ha**

Puissance du parc : **Env. 33 MWc**

Nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable\* : **Env. 18 000**

\*Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE / CRE / RTE)



## 2020

- Lancement des études naturalistes.
- Pré-consultation des services de l'Etat.
- Lancement de l'étude paysagère.
- Lancement de l'étude préalable agricole.

## 2021

- Rencontre avec les élus.
- Bulletin d'information n°1.
- Concertation préalable volontaire.

## 2022

- Finalisation du scénario d'implantation.
- Dépôt du dossier de permis de construire.
- Bulletin d'information n°2.

Prochaines étapes (dates prévisionnelles) :

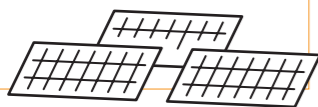
## Fin 2022 - Début 2023

- Enquête publique.
- Obtention du permis de construire.
- Financement.

## 2024

- Construction du parc.
- Raccordement.
- Mise en service.
- Début de l'activité agricole.

Un parc photovoltaïque a une durée de vie de 30 ans environ. Le démantèlement et recyclage des installations sont prévus en fin d'exploitation.



## La concertation préalable

Comme annoncé dans le premier bulletin d'information d'octobre 2021, ABO Wind a organisé une concertation préalable volontaire du lundi 25 octobre au mardi 9 novembre 2021. L'objectif de cette concertation était de recueillir les observations du public sur le projet.

A l'issue de cette concertation, une seule contribution a été recueillie.

**Un bilan de la concertation a été réalisé pour répondre à la contribution. Ce bilan a été mis en ligne sur le site internet du projet (voir première page de ce bulletin), pour une durée de 2 mois.**

## L'étude d'impact



Lors du développement d'un projet photovoltaïque, de nombreuses études doivent être réalisées afin de pouvoir confirmer l'adéquation du projet sur le territoire. Ainsi, une étude d'impact sur l'environnement est réalisée. Cette dernière est une étude préalable à la mise en œuvre de projets, plans, et programmes qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Elle comporte plusieurs volets, et notamment les volets faune, flore, et milieux naturels, paysagers, et l'étude préalable agricole. Les projets de centrales photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kW, comme le projet des Hauts du Serein y sont soumis.

A ce stade, les volets naturalistes, et paysagers sont finalisés. L'étude préalable agricole est en cours de finalisation.

Les résultats reçus de ces différentes études sont présentés ci-dessous.

## Résultats des études naturalistes

Les études naturalistes ont mis en évidence des enjeux faibles à modérés concernant la faune, la flore, et les milieux naturels de la zone d'étude.

Les enjeux relevés par le bureau d'études, retenu pour son expertise et son indépendance, se concentrent sur les lisières boisées, et ce principalement pour les oiseaux et les chiroptères en chasse ou en gîtes.

Les zones à enjeux identifiées ci-dessus seront donc évitées dans le scénario d'implantation retenu. Par ailleurs, le calendrier du chantier sera adapté pour éviter la construction pendant les périodes où la faune est la plus sensible. Cette période de sensibilité se trouve de mars à août, période de nidification pour certains oiseaux, et d'activité des chiroptères.



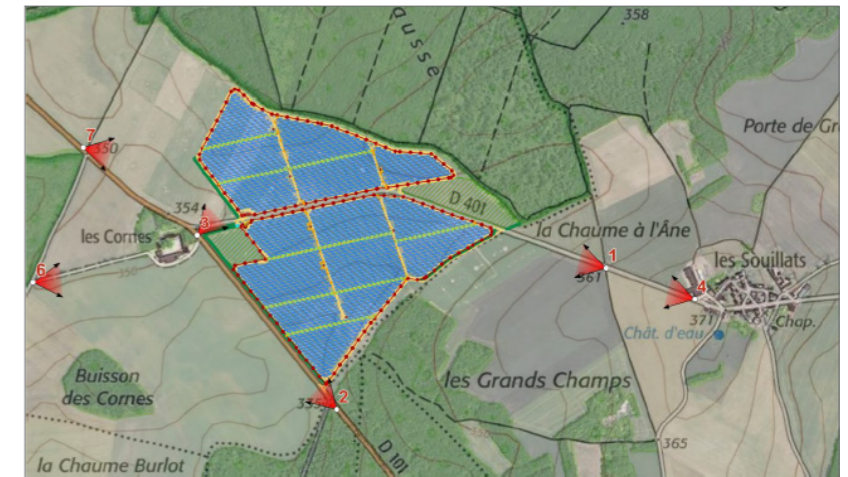
Synthèse des enjeux naturalistes ©Biotopie

## Résultats de l'étude paysagère

La présence de massifs forestiers autour de la zone d'implantation du projet, et la topographie limitent l'aire sur laquelle le projet peut avoir un impact visuel autour de la zone d'implantation. Ainsi, les enjeux paysagers se limitent principalement aux abords de la ferme des Cornes, ceux des Ranneaux, à la partie Ouest des Souillats. Concernant les routes, le projet sera visible aux abords des RD101, RD 401, et à quelques portions de la RD 957 et des routes communales.

Dans ce contexte, les mesures suivantes sont prévues pour adoucir la sensibilité paysagère des alentours du projet :

- Enherbement général des surfaces d'implantation et pâturage ovin.
- Plantation de haies le long de la RD101, entre les Cornes et le projet, et en fond de vallon entre les Cornes et les Souillats.



Variante retenue et points de vue proches étudiés pour l'étude d'impact ©Corydalis



Photomontage de la variante retenue depuis le carrefour de la RD101 avec la RD401 avec des haies le long de la RD401 et à l'Ouest de l'îlot nord ©Corydalis

## L'étude préalable agricole

L'emprise du projet se situe sur une exploitation agricole de polyculture-élevage. Les trois parcelles concernées par la zone d'étude sont cultivées en luzerne.

A ce stade, l'étude agro-pédologique (qui vise à étudier le potentiel agronomique des sols) met en évidence une fertilité limitée des sols impliquant un apport de fertilisants pour assurer le rendement des cultures. Les sols sèchent en période estivale, ce qui est problématique pour les cultures exigeantes en eau qui disposent de faibles capacités d'adaptation à ce contexte. Ainsi, la mise en prairie des sols permet la baisse de l'utilisation de fertilisants, de favoriser la prolifération de la biodiversité, et de baisser la consommation d'énergie de l'exploitation agricole.

Le parc photovoltaïque sera combiné avec l'élevage ovin en place en augmentant le cheptel de 500 à 600 brebis. Cette coactivité présente de nombreux avantages pour l'élevage :

- Protection des animaux pour les aléas climatiques en hiver comme en été.
- Abris pour les intempéries.
- Protection du troupeau contre les prédateurs avec la clôture.
- Meilleure croissance de l'herbe sous les panneaux.

Ainsi, les avantages induits par les panneaux photovoltaïques vont avoir des impacts positifs sur l'économie agricole locale :

- Augmentation du cheptel ovin déjà en place.
- Appui à la diversification de l'exploitation agricole.
- Favorisation de l'augmentation de la résilience de l'agriculture sur le territoire par la diversification des productions.
- Amélioration de la gestion de lots ovins.

La valeur ajoutée de l'exploitation agricole est maintenue sur l'emprise du projet agrivoltaïque par rapport à l'état initial de l'exploitation.